

## COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs      | <input type="checkbox"/> Soutien PCS                 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études, .... | <input checked="" type="checkbox"/> Système d'alerte |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation  | <input checked="" type="checkbox"/> Autre(s)         |
| <input checked="" type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique            |  |

## DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

[www.grand-nancy.org](http://www.grand-nancy.org)

**Date de création :** 1/01/1996 (le district urbain de l'agglomération nancéienne a été créé le 12 octobre 1959)

**Nombre de communes :** 20

**Nombre d'habitants sur le territoire :** 258 526 habitants

**Taille des communes :** de 105 468 habitants (Nancy) à 654 habitants (Dommartemont)

## PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

**Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure :**

En 1999, la tempête Lothar a touché la forêt de Haye.

Inondations

**Contexte / Compétence :**

Le contexte géographique (Nancy est traversée par la Meurthe) et historique (inondations régulières) expliquent le développement d'une politique des risques par la communauté urbaine.

Depuis 1959, même si les délégations de compétences successives n'ont pas inclus explicitement la thématique « Risques Majeurs », elles l'ont toutes intégrées :

- eau et assainissement
- services de secours et de lutte contre l'incendie
- maintenance des ouvrages de protection des berges de Meurthe
- urbanisme prévisionnel (POS –PLU) et opérationnel (ZAC)
- protection de l'environnement
- ...

Le projet d'agglomération de février 2007 (1<sup>er</sup> partie, B' « anticiper les risques de la modernité ») prévoit précisément que la communauté met en œuvre une dynamique d'ingénierie des risques pour accompagner les politiques communautaires, appuyer les communes, les conseiller, et assister les populations. La compétence s'étend depuis la connaissance jusqu'à la maîtrise des risques, qu'ils soient naturels, industriels, technologiques, sanitaires urbains et sociaux.

Tous les pôles traitent des risques majeurs dans le cadre de leurs compétences respectives. Cependant, et en liaison étroite avec les autres pôles, le pôle « partenariat et services communautaires » va renforcer le traitement transversal de cette thématique, sensibiliser plus particulièrement les cadres de direction et diffuser une culture partagée au sein de l'ensemble de la communauté de travail.

## **THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS**

### **Connaissance des risques :**

#### - Etudes géologiques

La volonté de développer certains projets urbains sur des zones sensibles (zones de risques miniers sur le Plateau de Haye) a conduit la communauté urbaine à améliorer la connaissance des ces risques. Elle a ainsi participé au cofinancement d'études géologiques avec l'Etat et le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

#### - Etudes préalables à l'élaboration des cartes d'aléas et des plans de prévention des risques

#### - Etude sur le risque Radon

### **Information / sensibilisation / formation :**

- Le service urbanisme communautaire participe à la préparation des réunions d'information et de porté à la connaissance des habitants des nouvelles cartes d'aléas, ainsi qu'aux réunions organisées par les services de l'Etat et les services d'urbanisme communaux.

### **Alerte :**

- La communauté urbaine dispose de moyens d'alerte à destination de la population. Un automate d'appel permet d'alerter la population en cas de pollution de l'eau, et peut être utilisé pour d'autres risques.

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Néant

### AUTRE(S) :

- Assure la maintenance des ouvrages de protection des rives de Meurthe.

## **ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE**

La communauté urbaine est équipée d'un standard téléphonique accessible 24H /24. Il permet d'être alerté en permanence de la réalisation de tout risque, d'informer les niveaux hiérarchiques pertinents et d'organiser l'intervention des équipes techniques.

Les astreintes sont organisées à plusieurs niveaux : cabinet du Président, Direction générales, directions techniques, équipements.

En cas de gestion de crise, tous les moyens de la communauté peuvent être mis en œuvre.

Les agents de la communauté urbaine effectuant des astreintes disposent de fiches de procédures et d'aide à la décision.

Il n'existe pas pour le moment de poste de commandement intercommunal global, mais la communauté urbaine participe aux cellules de crise installées par le Préfet.

## **ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS**

- Afin d'améliorer la synergie des différentes actions, le pôle « partenariats et services communautaires » va développer une compétence « risques majeurs », en liaison étroite avec l'ensemble des autres pôles pour renforcer le traitement transversal de cette thématique, sensibiliser plus particulièrement les cadres de direction et diffuser une culture partagée au sein de l'ensemble de la communauté de travail.

Une réflexion interne est actuellement en cours pour renforcer les synergies entre la communauté urbaine et les communes.

### **CONTACT**

**NOM et prénom :** GROSS Vincent

**Service/Direction de rattachement :** Direction générale des services – Pôle « partenariats et services communautaires »

**Fonction :** Directeur Général des Services

**Coordonnées mail :** [vincent.gross@grand-nancy.org](mailto:vincent.gross@grand-nancy.org)

**Coordonnées téléphoniques :** 03 83 91 83 91

**Date de recueil des informations :** 01 2009